

FICHE D'INSCRIPTION à la SECTION PEDESTRE

SAISON 2025/2026

PHOTO
D'IDENTITE

Je soussigné Mr – Mme (rayer la mention inutile - dossier papier, **remplir en lettres d'imprimerie**)
(toute fiche illisible sera retournée à l'adhérent)

NOM:			Prénom :			Né(e) le :		
Adresse :								
Code postal :				Ville :				
Téléphone				E.mail				
Demande à adhérer à l'AS Mantaise, section pédestre, affiliée à la FFRP sous le n° 4147								
Nouvel adhérent : oui / non			Renouvellement d'adhésion, N° de licence FFRP					
Personne à joindre en cas de besoin : Nom :						Tél :		

LA COTISATION annuelle comprend : la licence FFRP + Droit d'entrée ASM + Assurances club AXA + carnet tombola.
Le droit d'entrée (5€) n'est dû qu'à une section de l'ASM, joindre l'attestation de la section concernée.

1	Randonnée pédestre	56€	4	Randonnée douce/santé	50€
2	Marche nordique avec bâtons personnels	66€	5	Marche nordique douce/santé avec bâtons personnels	60€
2 bis	Marche nordique avec prêt des bâtons pendant 3 mois	80€	5bis	Marche nordique douce/santé avec prêt des bâtons pendant 3 mois	74€
3	Marche nordique (membre note rose)	60€			

ATTENTION : les bâtons de marche nordique ne sont pas les mêmes que les bâtons de randonnée

NOTA : l'adhésion à la marche nordique et marche nordique douce/santé donne accès à toutes les activités.

Choix de l'activité (1,2,2bis,3,4, 5 ou 5bisn°soit €

Plus-value pour abonnement Revue rando passion..... : 1 x 10€ = +..... €

Moins-value pour adhésion dans une autre section ASM (joindre attestation)..... : 1 x 5€ = -..... €

Moins-value pour licence dans un autre club (joindre copie de la licence 2025/2026)...: 1 x 31€ = - €

TOTAL A REGLER :.....€

Règlement :	chq n°	Banque	Espèces
€			

La 1^{ère} année d'adhésion, un certificat médical de non contre-indication à la pratique à la randonnée est demandé.

Les années suivantes, un questionnaire de santé est joint au dossier. Il est à compléter et à garder, **seule l'attestation l'accompagnant** est à remettre avec votre inscription. La licence ne sera enregistrée à la FFRP, qu'à réception du CM ou de l'attestation.

RAPPEL : L'adhésion de la saison est valable du 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 AOUT suivant.

Le renouvellement de l'adhésion doit être réglé dès la 1^{ère} semaine de présence

Le remboursement des marches interclubs prendra effet à la date de renouvellement de l'adhésion.

La loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents, et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage également à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Pour les premières adhésions et pour les anciens adhérents ayant répondu par l'affirmative au questionnaire de santé, je joins à la présente, un certificat médical attestant de non contre-indication à la pratique de la Randonnée Pédestre.

Je déclare également avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section pédestre consultable sur le site de l'ASMantaise, rubrique sections sportives, onglet Pédestre.

Date :/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Section Labellisée